

REPUBLIQUE FRANÇAISE

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884, Art. L.2121-12 et L.2121-17 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune  
de Brétigny-sur-Orge se réunira,

**le Mercredi 13 février 2019**  
**à 20 H 30**

à la salle « Maison Neuve »  
(accès par le parking Norauto-Auchan)

## OBJET DE LA REUNION

DECISIONS MUNICIPALES N° 035,068, 070, 071, 072, 073, 074, 075, 076, 077, 078, 080, 083, 084, 085, 086, 087, 088 /2018 et N° 001, 002, 003, 004, 005, 006, 007, 008/2019

- Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2018
- Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2019
- Les Assises de la Ville de Brétigny-sur-Orge
- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Protocole d'intervention d'un médecin de prévention du Centre Interdépartemental de Gestion
- Approbation des tarifs et redevances du marché couvert applicables au 1<sup>er</sup> mars 2019
- Ecole de musique – avance sur subvention de fonctionnement pour l'année 2019
- Avis du Conseil municipal : demande de dérogation au repos dominical du magasin Décathlon
- Traité de concession des marchés publics d'approvisionnement – Exercice 2017
- Demande de subventions au titre de la programmation politique de la ville pour l'année 2019
- Marchés Publics : avis pour signature du marché n° MF 2018-06 relatif à la prestation de nettoyage des locaux et des vitreries de divers bâtiments communaux
- Demande d'une subvention Régionale - Transformation d'un terrain en herbe en terrain synthétique
- Compte annuel de la SORGEM – Bilan année 2017
- Approbation du Projet Educatif De Territoire (PEDT), du Plan Mercredi et de la Charte de qualité
- Approbation du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant
- Demande d'adhésion à la charte « MONALISA » Mobilisation Nationale de Lutte contre L'ISOLEment des Personnes Agées

Questions orales

Question diverses

Fait à Brétigny-sur-Orge,  
Le 7 février 2019

Le Maire

Nicolas MÉARY